

**Modèle type de déclaration d'affectation du patrimoine à son activité professionnelle**

**Modèle de déclaration d'affectation par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée**

**I. – Renseignements généraux**

Nom : .....

Nom d'usage :  
.....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Domicile : .....

Objet de l'activité professionnelle de l'EIRL :  
.....

Adresse où est exercée l'activité professionnelle de l'EIRL :  
.....

Dénomination de l'EIRL :  
.....

Date de clôture des comptes :  
.....

No SIREN, s'il a déjà été attribué :  
.....

Le cas échéant, registre de publicité légale où est déjà immatriculé le déposant (indiquer le lieu) :

Registre du commerce et des sociétés (RCS) de  
.....

Répertoire des métiers (RM) de  
.....

Registre spécial des agents commerciaux (RSAC) de  
.....

Situation matrimoniale :

Marié(e)  Pacsé(e) ou  en concubinage  Autre

En cas de mariage, précisez le régime matrimonial :  
.....

Création

Passage d'entrepreneur individuel en EIRL

Lieu de dépôt de la déclaration (1)

RCS de .....

RSAC de .....

Registre spécial des EIRL du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance  
statuant en matière commerciale de

.....  
Répertoire des métiers de

.....  
Registre de l'agriculture de

.....  
Opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers dont les droits sont nés  
antérieurement au dépôt de la déclaration (à cocher uniquement si l'option pour  
l'opposabilité aux créanciers antérieurs est exercée) :

*(1) Au registre de publicité légale (RCS, RM, registre spécial des agents commerciaux) auquel la personne est  
tenue de s'immatriculer pour son activité professionnelle.*

*Lorsque la personne est immatriculée à deux registres de publicité légale pour l'activité de l'EIRL (RM et RCS), à  
l'un ou l'autre des ces deux registres de publicité légale, selon son choix.*

*En l'absence d'immatriculation à un registre de publicité légale (par exemple, activités libérales, auto-  
entrepreneurs dispensés d'immatriculation), au registre tenu par le greffe du tribunal statuant en matière  
commerciale du lieu de l'établissement principal de la personne.*

*Pour les exploitants agricoles, au registre de l'agriculture tenu par la chambre d'agriculture.*